

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 24 MAI 2020 – 10 H

L'an deux mil vingt, le dimanche 24 mai à dix heures, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul, sur la convocation du Maire en application de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et du décret n°2020-571 du 14 mai 2020 prescrivant les mesures générales pour l'organisation des séances du Conseil Municipal et l'installation des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

La première partie de la séance consacrée à l'élection du Maire a été présidée par Madame Jocelyne ROUYEYRE, doyen d'âge. La seconde partie s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Olivier LAVENKA, élu Maire de Provins.

Etaients présents	M. LAVENKA, Mme RAMEAUX, M. JIBRIL, Mme DAMEME, M. GRAJQEVCI, Mme ENAMA, M. MARCHAND, Mme MAHIEU, M. GAUFILLIER, Mme SPARACINO, M. BENECH, Mme BAALI-CHERIF, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PERRINO, Mme HOTIN-LETANG, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. DEMAISON, Mme MORIN, M. RAFIK, Mme MARTIN, M. VAUVRE, Mme OCANA, M. ROUSSEAU, Mme ROUYEYRE, M. PERCHERON, Mme CAMUSET, M. DELVAUX, Mme PETROFFE, M. MONNICAULT, Mme ŞEĞUIN, M. BOUDIGNAT
Excusé(s) représenté(s)	/
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme MORIN

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	33.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 18 mai 2020	

--0000000--

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après avoir :

- 1) procédé à l'appel nominal ;
- 2) rappelé les résultats constatés au procès-verbal du 15 mars 2020, résumés comme suit :

➤ Inscrits	:	6 815
➤ Votants	:	2 843
➤ Exprimés	:	2 780

Liste «Olivier Lavenka - Aïmons Provins »	1 851 voix	28 élus
Liste « Provins Ensemble »	929 voix	5 élus

Monsieur Olivier LAVENKA, Maire, a déclaré installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

M. Olivier LAVENKA, Mme Christine RAMEAUX, M. Abdelhafid JIBRIL, Mme Marie DAMEME, M. Valentin GRAJQEVCI, Mme Augustine ENAMA, M. François MARCHAND, Mme Isabelle MAHIEU, M. Dominique GAUFILLIER, Mme Virginie SPARACINO, M. Jérôme BENECH, Mme Chérifa BAALI-CHERIF, M. Éric JEUNEMAITRE, Mme Marie-Pierre CANAPI, M. Fabien PERRINO, Mme Julie HOTIN-LETANG, M. Hervé PATRON, Mme Delphine PRADOUX, M. Laurent DEMAISON, Mme Manon MORIN, M. Mohamed RAFIK, Mme Josiane MARTIN, M. Wilfried VAUVRE, Mme Josefa OCANA, M. David ROUSSEAU, Mme Jocelyne ROUVEYRE, M. Bruno PERCHERON, Mme Sylviane CAMUSET, M. Jean-Philippe DELVAUX, Mme Frédérique PETROFFE, M. Yves MONNICAULT, Mme Margot SEGUIN, M. Patrice BOUDIGNAT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (33 voix "pour"), sur la proposition du Maire, Madame Manon MORIN, plus jeune élue de l'assemblée a été désignée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Madame Jocelyne ROUVEYRE, doyen d'âge de l'assemblée a, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales présidé à l'élection du nouveau Maire. M. Olivier LAVENKA a proposé sa candidature.

Madame Manon MORIN est désignée par Mme ROUVEYRE pour assurer les fonctions d'assesseur.

Les résultats du 1^{er} tour ont été les suivants :

- Votants	:	33
- Exprimés	:	28
- Majorité absolue	:	14
- Bulletins blancs	:	5

A obtenu : M. Olivier LAVENKA : 28 voix

M. Olivier LAVENKA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé dans ses fonctions. M. LAVENKA a pris la place dans le fauteuil de maire et a adressé ses remerciements à l'assemblée.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur LAVENKA, Maire, après avoir rappelé que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse cependant excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, a proposé de fixer à 8 le nombre des Adjoints.

A l'unanimité (33 voix « pour »), **le Conseil Municipal décide de fixer le nombre des adjoints à huit (8).**

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été ensuite procédé à l'élection des Adjoints. Les résultats sont les suivants :

Liste "Olivier Lavenka – Aïmons Provins"

- Votants	:	33
- Exprimés	:	31
- Majorité absolue	:	16
- Bulletins nuls	:	2

A obtenu : liste "Olivier Lavenka – Aïmons Provins" : 31 voix

ORDRE DU TABLEAU

Après l'élection du Maire et des Adjoints, l'ordre du tableau a été établi comme suit en application des articles L.2121-1 et R.2121-2 du CGCT

LAVENKA Olivier	Maire
JEUNEMAITRE Eric	1 ^{er} Adjoint
CANAPI Marie-Pierre	2 ^{ème} Adjoint
PATRON Hervé	3 ^{ème} Adjoint
PRADOUX Delphine	4 ^{ème} Adjoint
MARCHAND François	5 ^{ème} Adjoint
BAALI-CHERIF Chérifa	6 ^{ème} Adjoint
PERRINO Fabien	7 ^{ème} Adjoint
RAMEAUX Christine	8 ^{ème} Adjoint
ROUYEYRE Jocelyne	Conseiller Municipal
MARTIN Josiane	"
CAMUSET Sylviane	"
BENECH Jérôme	"
JIBRIL Abdelhafid	"
PERCHERON Bruno	"
GAUFILLIER Dominique	"
OCANA Joséfa	"
DEMAISON Laurent	"
SPARACINO Virginie	"
MAHIEU Isabelle	"
VAUVRE Wilfried	"
ROUSSEAU David	"
GRAJQEVCI Valentin	"
DAMEME Marie	"
RAFIK Mohamed	"
HOTIN-LETANG Julie	"
ENAMA Augustine	"
MORIN Manon	"
MONNICAULT Yves	"
BOUDIGNAT Patrice	"
PETROFFE Frédérique	"
DELVAUX Jean-Philippe	"
SEGUIN Margot	"

INDEMNITE DE FONCTIONS AUX TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De constituer une enveloppe des indemnités de fonction calculée sur les bases suivantes :
 - Maire : 65% de l'indice brut terminal du traitement des fonctionnaires
 - Adjoint : 27,5% de l'indice brut terminal du traitement des fonctionnaires
- ⇒ De réduire à respectivement 55 % et 23 % de l'indice brut du traitement des fonctionnaires les indemnités au bénéfice du Maire et des Adjoint et d'appliquer le taux de 13,50 % aux conseillers municipaux délégués.
- ⇒ D'appliquer la majoration de 20% prévue à l'article R.2123-23 du C.G.C.T au titre de commune de chef-lieu d'arrondissement aux indemnités versées au Maire et aux adjoints. Le taux global et l'enveloppe budgétaire affectés restent identiques.
- ⇒ De répartir, en application de l'article L.2123-20-1 du C.G.C.T. – 4^{ème} alinéa, l'enveloppe indemnitaire constituée conformément au tableau qui sera annexé à la présente délibération en fonction du nombre d'adjoint et conseiller municipaux délégués fixé par le conseil municipal.
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date de prise de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.
- ⇒ D'actualiser automatiquement les montants des indemnités ainsi déterminées en fonction de l'augmentation de l'indice 100 du traitement des fonctionnaires.
- ⇒ De prévoir à chaque exercice budgétaire les crédits nécessaires.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes nécessaires aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A l'unanimité, (33 voix « pour »), le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer une partie de ses attributions au maire par délibération expresse étant entendu que celui-ci doit en rendre compte lors des séances de conseil municipal.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h00.

Le Maire,



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA